



# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 2025-08-26 Date de révision: 2026-03-30 Remplace la fiche: 2025-08-26 Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL  
Code du produit : 1006429  
Numéro de pièce : 76203

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant pour coques de fibre de verre  
Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Fournisseur

##### Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.  
83 Galaxy Blvd.  
Unit 35 - 37  
Toronto, ON M9W 5X6  
Canada  
T 416-847-7750  
[crcindustries.ca](http://crcindustries.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)  
Urgence 24 heures

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1  
Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4  
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2  
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3

Peut être corrosif pour les métaux.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mentions de danger (GHS CA)	: Peut être corrosif pour les métaux Nocif en cas d'ingestion Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence (GHS CA)	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, protection des yeux et du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.
----------------------------	---

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Eau	-	n° CAS: 7732-18-5	60 – 80
Chlorure d'hydrogène	Hydrogen chloride	n° CAS: 7647-01-0	15 – 40
Acide phosphorique	Orthophosphoric acid	n° CAS: 7664-38-2	5 – 10
Acide oxalique	Acide oxalique	n° CAS: 144-62-7	1 – 5
Alcools en C12-15, éthoxylés	Ethoxylated alcohols (C=12-15)	n° CAS: 68131-39-5	1 – 5

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.  
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, administrer la respiration artificielle, de préférence un bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins général : S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Réactivité en cas d'incendie	: Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, fumées. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit et pendant qu'il sèche. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Mesures d'hygiène	: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	3 mg/m <sup>3</sup> 2 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
Plafond	2 ppm
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Irritation; Corrosion. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Notations et remarques	URT irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Irritation; Corrosion. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Irritation; Corrosion. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Irritation; Corrosion. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen chloride
LEMT C	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
VECD	3 mg/m <sup>3</sup>
VEMP	1 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	URT, eye, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT LMPT	1 mg/m <sup>3</sup> 3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, Skin & URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
VECD	2 mg/m <sup>3</sup>
VEMP	1 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT & Skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	URT, eye, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT & Skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT & Skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT LMPT	1 mg/m <sup>3</sup> 2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid, anhydrous
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT & Skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxalic acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	2 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Latex. Néoprène.

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de gaz acides. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc
Odeur	: Acide
Point de fusion	: < -17,8 °C (< 0 °F)
Point de congélation	: < -17,8 °C (< 0 °F)
Point d'ébullition	: 85 °C (185 °F)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucun(e)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Lent
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,16
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le chlorure d'hydrogène et éventuellement le phosgène.
Conditions à éviter	: Températures au dessus de 50°C ou en dessous de 10 °C.
Matières incompatibles	: Bases. Oxydants puissants. Agents réducteurs. Métaux. Amines. Agent blanchisseur.
Produits de décomposition dangereux	: Chlorure d'hydrogène. Phosgène.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>CRC® Nettoyant pour coque et quille On &amp; Off, 946 mL</b>	
ATE CA (oral)	784,86 mg/kg de poids corporel
<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
DL50 orale rat	238 – 277 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat	8,3 mg/l Source: ECHA
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	4701 ppm
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	8,3 mg/l
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
DL50 orale rat	1530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
DL50 orale rat	375 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
DL50 orale rat	2000 mg/kg Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
<b>Eau (7732-18-5)</b>	
DL50 orale rat	90000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 90000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: < 1

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
pH	1,3
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
pH	5,5 – 6,5 Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
<b>Eau (7732-18-5)</b>	
pH	7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: < 1
<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
pH	1,3
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
pH	5,5 – 6,5 Source: Corporate Solution From Thomson Micromedex
<b>Eau (7732-18-5)</b>	
pH	7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé.
<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	50 ppm
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	20 ppm
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
NOAEL (oral, rat, 28 jours)	250 mg/kg kw /jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	338 mg/kg kw /jour
<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≈ 63 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Danger par aspiration	: Non classé

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
Viscosité, cinématique	16,38 mm <sup>2</sup> /s
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
Viscosité, cinématique	16 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '40°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques.

<b>Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)</b>	
CL50 - Poissons [1]	3,25 – 3,5 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	4,92 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	4,5 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,73 mg/l Source: ECHA
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
CL50 - Poissons [1]	75,1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 376 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	77,9 mg/l
NOEC chronique poisson	40 mg/l
NOEC chronique crustacé	1,02 mg/l
<b>Acide oxalique (144-62-7)</b>	
CL50 - Poissons [1]	160 mg/l Source: EHCA
CE50 - Crustacés [1]	162,2 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	162,2 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	19,83 – 21,35 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	18,39 – 19,92 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
<b>Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)</b>	
CL50 - Poissons [1]	1,03 mg/l Source: The ECOTOXicology database
CE50 - Crustacés [1]	0,302 mg/l Source: The ECOTOXicology database

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,88 mg/l Test organisms (species): other:
CE50 96h - Algues [1]	0,7 mg/l Source: ECOTOX

### 12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,25 Source: ICSC
Acide phosphorique (7664-38-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,77
Acide oxalique (144-62-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,7 Source: ECHA
Eau (7732-18-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,38

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

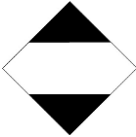
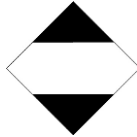

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN3264	3264	3264

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TDG	IMDG	IATA
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>		
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. Quantité limitée	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. Quantité limitée	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
LTD QTY	LTD QTY	8
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Non		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<b>TMD</b>	
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 8 - Classe 8 - Matières corrosives
N° ONU (TDG)	: UN3264
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 154
<b>IMDG</b>	
Classe (IMDG)	: 8 - Matières corrosives
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SGG1, SG36, SG49
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### IATA

Classe (IATA)	: 8 - Corrosives
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Disposition particulière (IATA)	: A3, A803
Code ERG (IATA)	: 8L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Acide phosphorique	7664-38-2	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Acide oxalique	144-62-7	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Alcools en C12-15, éthoxylés	68131-39-5	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Eau	7732-18-5	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# CRC® Nettoyant pour coque et quille On & Off, 946 mL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Acide phosphorique (7664-38-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

#### Acide oxalique (144-62-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Alcools en C12-15, éthoxylés (68131-39-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

#### Eau (7732-18-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	> 0,5 %
Catégorie de produits	Non réglementé.

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 08-26-2025
Date de révision	: 03-30-2026
Remplace la fiche	: 08-26-2025

Auteur Joshua Weir

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.